

Le sens du sacrifice chez Anne

Madame de Guigné, la mère d'Anne témoigne : «Alors qu'Anne allait au catéchisme vers 1916/17/18, on inculquait particulièrement aux enfants la valeur des petits sacrifices ; on leur faisait noter, on les comptait... ».

Le sacrifice tenait en effet une grande place dans l'enseignement religieux à cette époque. Tout comme les adultes, les enfants étaient appelés à se priver ou à s'infliger des mortifications pour s'unir aux souffrances du Christ et tenter de réparer les offenses que Lui infligeaient les péchés. Anne, par son caractère généreux et son amour du « Petit Jésus » offrait ainsi chaque jour de nombreux sacrifices : elle laissait sa place aux autres, elle donnait ses affaires, même les plus chères, elle offrait ses souffrances quand elle était malade ou encore elle s'éprouvait par exemple en marchant dans les orties ou en respirant des mauvaises odeurs.

Ces sacrifices qui ont contribué à la réputation de sainteté d'Anne sont aujourd'hui mal compris ou même violemment combattus. Ainsi récemment un internaute, ayant découvert la vie d'Anne sur le site de notre association www.annedeguigne.fr, nous a fait part du sentiment de rejet que lui inspire cette notion de sacrifice, qu'il assimile à du masochisme dû à une culpabilité morbide. Tous les témoignages que nous avons sur Anne nous permettent d'écarter cette vision caricaturale. Anne était parfaitement équilibrée et agissait par amour, en respectant l'éducation religieuse qui lui avait été donnée. Elle agissait pour manifester son amour au Christ et à la Vierge et pratiquait la charité par des attentions et des prières d'intercession pour ses proches et tous ceux qui lui étaient confiés.

Toutefois, on ne doit pas sous-estimer les excès de rigorisme et de volontarisme qu'un certain jansénisme a pu inspirer, notamment en France, avant que Sainte Thérèse ne recentre la spiritualité sur la « petite voie » de la confiance et de l'amour. La notion de sacrifice reste donc ambiguë et ne peut être utilisée aujourd'hui sans explications préalables.

Avec toute sa délicatesse, le pape Benoît XVI a rappelé dans sa récente encyclique *Spe Salvi* les excès passés de l'apologie de la souffrance et d'une notion mal comprise du sacrifice, tout en réaffirmant la valeur que peut présenter l'offrande de ses souffrances quotidiennes, telle que la pratiquait Anne : « Je voudrais encore ajouter une petite annotation qui n'est pas du tout insignifiante pour les événements de chaque jour. La pensée de pouvoir « offrir » les petites peines du quotidien, qui nous touchent toujours de nouveau comme des piqûres plus ou moins désagréables, leur attribuant ainsi un sens, était une forme de dévotion, peut-être moins pratiquée aujourd'hui, mais encore très répandue il y a pas si longtemps. Dans cette dévotion, il y avait certainement des choses exagérées et peut-être aussi malsaines, mais il faut se demander si quelque chose d'essentiel qui pourrait être une aide n'y était pas contenu de quelque manière. Que veut dire « offrir » ? Ces personnes étaient convaincues de pouvoir insérer dans la grande compassion du Christ leurs petites peines, qui entraient ainsi d'une certaine façon dans le trésor de compassion dont le genre humain a besoin. De cette manière aussi les petits ennuis du quotidien pourraient acquérir un sens et contribuer à l'économie du bien, de l'amour entre les hommes. Peut-être devrions-nous nous demander vraiment si une telle chose ne pourrait pas redevenir une perspective judicieuse pour nous aussi. »(40)

Nous avons évoqué au cours de notre dernier éditorial les débuts de la cause d'Anne, marqués par un article du Père Bernardot paru en 1922 dans la Revue du Rosaire. Deux ans plus tard,

le Père Lajeunie écrit « La gracieuse histoire de la petite Anne de Guigné » qui obtient un succès inattendu avec plus de 100 000 exemplaires vendus et des traductions en huit langues.

Le 21 janvier 1932, Monseigneur de La Villerabel, Evêque d'Annecy, ayant reçu le signe qu'il avait sollicité, déclare ouvert le procès diocésain de la cause d'Anne. Mgr Hertzog, nommé Postulateur de la cause écrit alors : « De toutes les parties de la France et du monde, affluent des lettres nombreuses qui attestent la confiance profonde qu'ont les fidèles de toutes conditions pour celle qu'on se plaît à appeler la petite sainte. Très nombreux sont ceux qui viennent la prier à son tombeau à Annecy-le-Vieux, ou qui vont pieusement visiter la chambre où elle mourut à Cannes ».

Mais la cause se heurte à un obstacle : Rome n'avait encore jamais instruit une cause d'enfant par la voie de l'héroïcité des vertus.

L'héroïcité des vertus, retenue par l'Eglise comme critère de sainteté, a été ainsi définie par le Pape Benoît XIV au XVIIe siècle : le futur bienheureux ou saint doit avoir exercé l'ensemble des vertus chrétiennes avec persévérance et continuité à travers des circonstances difficiles et sortant de l'ordinaire, en manifestant un courage exceptionnel et une grande force d'âme.

Des conditions évidemment peu adaptées aux enfants... En 1935, l'Eglise, souhaitant se donner le temps de la réflexion, suspend le procès d'Anne comme tous les autres procès d'enfants et d'adolescents. En 1954, Mgr Cesbron, Evêque d'Annecy, autorise, avec l'accord de Rome, le lancement d'une pétition des enfants de France au Saint Père pour demander la béatification d'Anne. Cette pétition appuyée par le Comité catholique de l'enfance recueille 58 000 signatures.

Pendant ce temps, des travaux se poursuivent à Rome entre théologiens, médecins, psychologues... pour déterminer si des enfants peuvent ou non pratiquer les vertus à degré héroïque. La réponse officielle est donnée le 2 avril 1981 et elle est entièrement positive. Dans son livre « Anne de Guigné » préfacé par le Cardinal Poupard, Renée de Tryon-Montalembert, qui a joué un rôle de premier plan dans ces travaux, explique que la difficulté soulevée par le très jeune âge a été résolue par la notion d'héroïcité relative, adaptée aux capacités de l'enfant et à l'état de son développement.

Le principe d'une sainteté des enfants étant acquis, le procès d'Anne peut reprendre. La position récapitulant tous les éléments de la cause et les témoignages de ceux qui ont approché Anne est publiée en 1987. Le décret publié par le Pape Jean-Paul II proclamant l'héroïcité des vertus d'Anne est daté du 3 mars 1990. Le décret note que la réputation de sainteté d'Anne reste aujourd'hui encore bien vivante. Les amis d'Anne doivent poursuivre leurs efforts pour la faire encore mieux connaître et aimer par les enfants et les adultes auxquels elle peut tant apporter.